

# Projet pédagogique de l'institut de formation en Pédicurie- podologie

---

IFPP Rennes  
2021-2022



ASSOCIATION  
I F P E K



INSTITUT DE FORMATION  
PÉDICURIE-PODOLOGIE  
ERGOTHÉRAPIE  
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE



[www.ifpek.org](http://www.ifpek.org)



**PARTIE 1 : UN PROJET PEDAGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK**

<b>Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK</b>	<b>4</b>
1.1 Préambule	4
1.2 Affirmation des valeurs et enjeux du projet IFPEK	4
1.3 Prospectives des formations dispensées à l'IFPEK	5
1.3.1 <i>Prospective des professions</i>	6
1.3.2 <i>Prospective des ingénieries</i>	7
1.3.3 <i>Prospective en matière de recherche</i>	7
1.3.4 <i>Mutualisation organisationnelle des activités administratives et pédagogiques</i>	7
<b>Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK</b>	<b>8</b>
1.4 Le projet de formation	8
1.5 La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes	10
<b>Des formations dans un processus d'universitarisation</b>	<b>12</b>
1.6 Le processus d'universitarisation	12
1.7 Les partenaires institutionnels	13
1.8 Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante	13
1.9 Textes réglementaires	15

**PARTIE 2 : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PEDICURIE-PODOLOGIE**

<b>1 La pédicurie-podologie</b>	<b>18</b>
<b>2 L'admission</b>	<b>20</b>
2.1 L'admission par Parcoursup	20
2.2 L'admission dans le cadre de la formation professionnelle continue	20
<b>3 L'Organisation de la formation</b>	<b>21</b>
3.1 Les objectifs pédagogiques de l'IFPP	21
3.2 Le référentiel de formation	23
3.3 L'organisation pédagogique de l'IFPP	29
3.4 Evaluations et validations	32



PARTIE 1 :

# UN PROJET PEDAGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK

---



## Un projet partagé entre instituts de l'IFPEK

### 1.1 Préambule

Le projet pédagogique de chaque institut décline le projet de l'IFPEK au service des formations aux métiers de la rééducation-réadaptation-réhabilitation. Le projet de l'IFPEK ambitionne d'être reconnu comme un établissement de référence et d'innovation en matière de formation professionnelle et universitaire. L'IFPEK se veut être un carrefour de compétences, d'expertises et de veille technologique et documentaire au service des étudiants, des professionnels, des institutions ainsi que des autorités de tutelle, pour le plus grand bénéfice des patients et de ses partenaires.

Le projet pédagogique est en lien direct avec les évolutions importantes des politiques de santé publique qui infléchissent les modes d'exercice, et une évolution des politiques de formation. Les apports technologiques révolutionnent les pratiques professionnelles des métiers de la rééducation, réhabilitation et réadaptation actuels et des nouveaux métiers à créer.

Toutes ces évolutions influencent et modifient l'ingénierie pédagogique des instituts de formation initiale et continue. Les projets pédagogiques des instituts de formation de l'IFPEK s'articulent avec les 3 axes stratégiques du projet d'établissement :

- Conforter et faire évoluer l'offre de service de l'IFPEK dans une logique de formation tout au long de la vie dans l'interprofessionnalité et la mutualisation des enseignements.
- Renforcer la politique partenariale sur un territoire étendu
- Renforcer la recherche comme moyen intégrateur de chaque composante de l'IFPEK

### 1.2 Affirmation des valeurs et enjeux du projet IFPEK

C'est dans ce contexte que le projet stratégique de l'IFPEK doit répondre à ces évolutions, en réaffirmant l'appartenance de l'IFPEK au secteur privé non lucratif et son attachement aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les **valeurs** incontournables de l'association sont les suivantes :

- le respect
- l'équité
- l'interprofessionnalité
- la non lucrativité, (principe de l'association)



- la promotion des hommes et femmes
- sa portée sociétale (santé OMS, Santé publique)
- l'accessibilité des usagers à la formation initiale (coûts raisonnables).

Le **projet stratégique** de l'IFPEK donne les grandes orientations actualisées qui permettront à chacune et chacun, de contribuer à sa mesure à la construction de l'avenir de nos professions.

L'IFPEK évolue dans un environnement de l'enseignement supérieur en pleine transformation, d'une part en lien avec l'universitarisation des formations et d'autre part sur l'évolution des modalités pédagogiques.

Certains **enjeux** en découlent :

- **Aller encore plus loin** : Le projet stratégique constitue une nouvelle étape d'un parcours dans la vie de notre association. Il découle des acquis, en termes d'identité, de fonctionnement, de qualité. Parcours qu'il nous faut amplifier pour poursuivre notre développement, en confiance (compétences internes repérées, consolidées et reconnues) dans un environnement qui évolue grandement. Plus qu'une menace, ces évolutions représentent de réelles opportunités d'aller plus loin (universitarisation, réforme des métiers de la santé, partenariats ...).
- **Pouvoir répondre aux évolutions sociétales de la santé** en affirmant une conception des métiers de la santé tournée vers l'accompagnement dans la conception et l'animation des projets de vie en santé.
- **Nous conforter dans notre projet interdisciplinaire** par l'observation et la prise en compte des évolutions sociétales et politiques.
- **Confirmer nos ambitions partenariales** : En réaffirmant à l'heure actuelle la nécessité de travailler ensemble, ceci nous amène à renforcer nos partenariats actuels et à en développer de nouveaux.

### 1.3 Perspectives des formations dispensées à l'IFPEK

L'observation de l'évolution des métiers et des formations amène à proposer des perspectives à court, moyen et long termes.

L'**analyse prospective** dessine quatre principales thématiques :

- L'évolution des professions,
- La transformation des pratiques en matière d'ingénierie de formation,
- Le développement de la recherche,
- L'évolution de l'organisation de l'IFPEK par la mutualisation de ses activités pédagogiques et administratives.



### 1.3.1 Prospective des professions

L'analyse de l'**évolution socio-économique, démographique** du territoire breton, en rapport avec les métiers de la rééducation, de la réhabilitation et de la réadaptation, montre certaines tendances qui impacteront les pratiques des professionnels formés par l'IFPEK et par effets de système, l'ingénierie des formations initiales et continues proposées :

- Le choc démographique lié à des départs massifs en retraite;
- L'augmentation du nombre de personnes dépendantes ;
- La rationalisation des dépenses de santé ;
- L'évolution des modèles économiques ;
- Le financement de nouvelles pratiques (télémédecine, télé-rééducation, nouvelles technologies) ;

L'évolution **socio-économique et juridique** liée à l'exercice des métiers impactera également nos pratiques de formation initiales et continues :

- Evolution des statuts des professions réglementées (loi santé 2016, conférence de santé, Ségur de la santé...);
- Délégation des actes et développement de l'autonomie des professions ;
- Textes référentiels /études et admissions.

**Les conditions d'exercice des différents métiers** évoluent et se renforcent :

- Articulation entre les différents modes d'accompagnement en interprofessionnalité entre le monde hospitalier (et centres de rééducation), les structures intermédiaires, les maisons de santé, le secteur libéral et le domicile ;
- Formation des professionnels dans des approches, interventions et méthodes innovantes, de rééducation, réadaptation, réhabilitation ;
- Développement des actions de prévention et d'éducation pour usagers, patients, aidants familiaux et professionnels, l'entreprise et les services communautaires et sociaux ;
- Coordination entre les champs médical, médico-social et du social liée à la dépendance afin de favoriser une plus grande cohérence des politiques gérontologique

**L'évolution des pratiques professionnelles** entraîne :

- Un renforcement des pratiques interprofessionnelles ;
- Une appropriation de la démarche de recherche et de l'« Evidence Base Practice » ;



- Une évolution des modèles d'intervention et des méthodes innovantes ;
- L'actualisation des connaissances, développement des compétences et des pratiques professionnelles tout au long de la vie (DPC) ;
- La réhabilitation en santé communautaire, dans les dispositifs sociaux et médicosociaux.
- La place des patients dans les politiques de santé ou de formation (patient partenaire, patient enseignant)

### **1.3.2 Prospective des ingénieries**

Au niveau de la politique et de la stratégie des professions, on note une tendance à l'interprofessionnalité dans la formation en santé (rapport HAS de 2014) et à la formation à et par la recherche, vu comme des moyens de transformation du monde de la santé.

Il convient également de s'adapter aux évolutions de l'environnement professionnel, d'être proactifs et de concevoir des dispositifs et des parcours de formation hybrides et innovants en s'appuyant, entre autre, sur les nouvelles technologies (rapport du Conseil National du Numérique de 2015, stratégie du numérique pour l'enseignement supérieur).

Le développement de la pédagogie par alternance doit renforcer l'accompagnement pédagogique des étudiants autour de la pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

### **1.3.3 Prospective en matière de recherche**

En référence à la Grande Conférence de Santé de 2016, la recherche aura un rôle central dans l'évolution et la reconnaissance de nos professions et de nos formations. Il s'agit

- De produire des connaissances et des savoirs scientifiques issus de la pratique et pour la pratique
- D'améliorer la qualité, la pertinence et l'organisation des soins
- De proposer aux étudiants une formation à et par la recherche

### **1.3.4 Mutualisation organisationnelle des activités administratives et pédagogiques**

Elle a pour objectifs :

- De mettre en commun les moyens humains et matériels, sur les plans administratif et pédagogique
- De favoriser la collaboration entre instituts
- D'harmoniser les procédures
- De favoriser la transversalité des ingénieries et des stratégies pédagogiques





## Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK

***La finalité des formations à l'IFPEK est de proposer un parcours de formation diplômant, préparant les étudiants à être des professionnels compétents dans les secteurs de la rééducation, réadaptation et réhabilitation, et à assurer des soins de qualité.***

### 1.4 Le projet de formation

Le parcours de formation des étudiants est structuré par le référentiel métier et le projet pédagogique de l'institut de formation. Les stratégies pédagogiques sont en interrelation avec :

- Le projet institutionnel de l'IFPEK et les pratiques professionnelles en constante évolution,
- La mise en œuvre des programmes suite aux réformes des études et à l'universitarisation,
- La collaboration interprofessionnelle comme structuration des ingénieries de formation
- Les moyens humains, matériels et pédagogiques disponibles ou en développement.

**Le projet pédagogique commun aux trois instituts de l'IFPEK est structuré autour des orientations suivantes :**

➤ **La professionnalisation des étudiants :**

- Il s'agit de former des professionnels de santé responsables, autonomes et réflexifs (article 1 des référentiels de formation), capables d'adapter leurs pratiques professionnelles aux projets de soins des patients et de s'inscrire dans des projets institutionnels, environnementaux et sociétaux.
- L'objectif visé est l'acquisition des compétences requises pour exercer nos professions, dans le respect des référentiels et de la déontologie professionnelle.
- Le projet pédagogique de l'IFPEK doit permettre aux étudiants de travailler sur trois stades imbriqués : comprendre, agir, transférer les acquis dans les situations professionnelles.

➤ **Le développement d'une pédagogie de l'alternance :**

- Le parcours de formation met en relation les connaissances théoriques et les compétences requises en situation (réflexion dans et sur l'action).
- Il impose un renforcement des partenariats institutionnels avec les milieux universitaires et les milieux professionnels.
- La formation clinique en institut et dans les établissements de santé favorise l'acquisition des compétences et la construction de l'identité professionnelle. Cette formation clinique est appuyée par



la mise en œuvre d'analyse de pratique (réflexion sur l'action et pour l'action), en s'appuyant notamment sur le tutorat ou autre forme d'accompagnement individuel.

➤ **L'interprofessionnalité et la mutualisation pédagogique :**

- L'interprofessionnalité est une valeur sociétale et humaine à encourager, en rapport avec l'évolution actuelle des professions et les besoins de la population.
- Elle favorise l'autonomie de l'étudiant à travers le sens des responsabilités et l'esprit d'ouverture à l'autre.
- La mutualisation pédagogique dès la formation initiale favorise le travail en collaboration, autour du projet de soins de l'utilisateur (Service Sanitaire, Simulation...)
- Elle encourage des stratégies de pédagogie active.

➤ **La formation à et par la recherche :**

- Pour favoriser la compréhension des postures professionnelles émergentes
- Pour préparer l'étudiant à un exercice professionnel argumenté scientifiquement.
- Pour permettre l'accès des étudiants à des cursus universitaires et à des pratiques avancées, ainsi que dans une perspective de formation tout au long de la vie.

➤ **Le développement des dispositifs et des parcours de formation :**

- Pour s'adapter de manière continue aux évolutions de l'environnement professionnel et social,
- Pour être proactifs et proposer des dispositifs nouveaux et innovants au service des étudiants et des professionnels.
- Pour préparer les futurs professionnels à une réflexivité permanente sur et dans l'action (Simulation en santé)

➤ **Le développement des modèles pédagogiques proposés favorisent :**

- Les pratiques réflexives des apprenants et leur autonomisation
- Des stratégies d'accompagnement renforçant l'auto-formation sociale et collaborative
- L'interprofessionnalité autour des patients, mettant en relation les connaissances à acquérir et les compétences requises en situation (à l'institut, en stage, en centre de soins et ressources)
- L'usage des nouvelles technologies et des innovations pédagogiques.



## 1.5 La mise en œuvre du projet par des approches pédagogiques innovantes

Afin de mettre en œuvre ce projet pédagogique, les équipes de l'IFPEK ancrent leurs pratiques sur les résultats de la recherche en pédagogie de l'enseignement supérieur, incluant les recherches sur les technologies éducatives, ainsi que sur les pratiques d'enseignement et de formation. Des partenariats universitaires et professionnels viennent renforcer ces ancrages.

**Les stratégies pédagogiques** utilisent les plateformes numériques, le modèle de la classe inversée, l'approche de la formation par la simulation, l'analyse de situations problème, l'analyse de pratique professionnelle, la pédagogie par projet.... Ces stratégies favorisent l'apprentissage de l'autonomie et la construction du projet professionnel de l'étudiant.

**Les pratiques** d'enseignement actuelles et en développement s'inscrivent dans différentes **théories de l'apprentissage** et **philosophie de l'éducation**.

### ➤ **Le constructivisme**

Cette théorie repose sur la transmission des savoirs et leur intégration dans les activités professionnelles. L'acquisition de compétences s'effectue grâce à la compréhension des gestes et démarches professionnelles. Les échanges et l'interactivité sont cependant encouragés pour faciliter les apprentissages et la réflexivité. Les enseignants et les formateurs proposent des contenus de cours en référence avec les pratiques probantes, en présentiel ou à distance. La place importante des séquences type TD/TP mettent continuellement les étudiants en situation d'explication et d'application, et tout en encourageant la construction d'un esprit critique.

### ➤ **Le socioconstructivisme**

Cette théorie propose que le sujet en formation structure progressivement ses compétences, en relation avec son environnement humain. Il élabore ses savoirs, par ses expériences et par son projet professionnel. Il permet de transférer ses compétences vers diverses situations.

La rôle de l'enseignant est de proposer des situations-problèmes contextualisées, afin que l'étudiant effectue ses propres recherches et expérimente. Les travaux de groupe permettent la confrontation d'idées et concourent à l'analyse des pratiques professionnelles, accompagnée par les formateurs.



➤ **L'émancipation éducative**

Ce modèle favorise l'autonomisation de l'étudiant. Il élabore et s'approprié des savoirs selon son propre itinéraire, il devient acteur de son propre projet de formation. Il construit son identité par l'auto-évaluation, par la recherche, par l'information et l'expérimentation, par la démarche projet. Il doit aussi comprendre la complexité des systèmes dans lesquels il va travailler, afin d'apprendre à se positionner et à se dynamiser. C'est à notre sens le préparer à s'adapter aux contextes de travail actuels.

L'enseignant-formateur se positionne dans toutes les dimensions de l'accompagnement des étudiants. C'est l'alternance de ces modèles et méthodes pédagogiques, en institut de formation et en formation clinique, qui va permettre à l'étudiant de structurer sa pensée, son positionnement, son regard sur les personnes et les contextes de soins.



## Des formations dans un processus d'universitarisation

### 1.6 Le processus d'universitarisation

L'universitarisation des formations initiales de l'IFPEK s'inscrit dans le processus de Bologne qui pour but d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité effective des étudiants, des chercheurs et des enseignants au sein de l'Union européenne.

Ce processus :

- Établit un lien plus étroit entre les programmes d'enseignement et les besoins du marché du travail.
- Favorise un accès plus large à la formation tout au long de la vie
- Facilite la mobilité au sein d'une institution ou d'un pays, entre les institutions et les pays.

*« En organisant une convergence des formations au niveau européen, on passe du droit à exercer dans l'ensemble des pays de l'Union, une fois le diplôme obtenu dans son propre pays, à un droit à la mobilité en cours de cursus et à une reconnaissance mutuelle, entre les états de l'Union européenne, des périodes d'études effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur. » IGAS, RAPPORT N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-081*

Le processus d'universitarisation s'appuie sur **L'European Credit Transfer and accumulation System (ECTS)**. Les crédits ECTS reposent sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation. Ils constituent une description vérifiable de ce qu'un apprenant est censé connaître, comprendre et être capable de faire après avoir achevé un cursus. La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont généralement besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage nécessaires pour parvenir aux résultats d'apprentissage escomptés. Les crédits sont attribués à des étudiants après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus.

La charge de travail d'une année académique à temps plein (1 500 à 1 800 heures) et les résultats d'apprentissage correspondants sont sanctionnés par 60 crédits ECTS.

L'IFPEK s'inscrit dans un cadre de conventionnement avec l'université :

- Pour l'admission des étudiants en première année avec les universités de **Rennes 1, Rennes 2 et l'UBO et l'UBS**
- Pour la délivrance du grade licence avec l'ARS, la région et les universités **de Rennes 1 et de Rennes 2**



## 1.7 Les partenaires institutionnels

### ➤ **Le Conseil Régional de Bretagne**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales a transféré aux régions un certain nombre de responsabilités, telles que la répartition du nombre d'étudiants admis à suivre les formations paramédicales et l'attribution des aides financières aux étudiants, la délivrance des autorisations de création et de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux, celles des agréments de leurs directeurs, ainsi que le financement du fonctionnement et des équipements des Instituts de Formation paramédicaux publics.

### ➤ **L'ARS Bretagne**

Elle contrôle la conformité réglementaire des dispositifs de formations des professions de santé, met en place avec les partenaires, la politique d'offre de formation professionnelle sur la région. Un représentant de l'ARS préside les instances (ICOGI) de chaque filière de formation.

### ➤ **La DREETS**

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sociales assure la délivrance des diplômes.

## 1.8 Le cadre réglementaire de la gouvernance des instituts de formation et vie étudiante

Les conditions de fonctionnement des instituts sont régies par l'arrêté du 17 avril 2018.

### ➤ **Une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)**

Cette instance valide :

- Le projet pédagogique de l'institut
- Le règlement intérieur.
- La certification et la démarche qualité

Et donne un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique.
- Le rapport annuel d'activité pédagogique.
- ...



- Cette instance comporte aussi 3 sections :
  - Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
  - Une section disciplinaire
  - Une section relative à la vie étudiante, en commun entre les trois instituts
  
- Dans le cadre de cette gouvernance obligatoire, l'IFPEK et les étudiants ont créé des instances complémentaires interdisciplinaires et interfilières :
  - **Des organisations étudiantes** qui peuvent avoir un but général, associations d'étudiants, ou particulier, associations sportives et culturelles.
  - **La Section de Vie Etudiante au niveau de l'établissement (SVE)** qui est une émanation interfilières des sections de vie étudiantes des instituts et est présidé par la Direction Générale de l'IFPEK.
  - **La Commission d'Appui aux Projets Etudiants (CAPE)** venant offrir un accompagnement matériel et financier au développement des projets étudiants.
    - Assurer l'enregistrement de tous les projets de nature pédagogique portés par les étudiants de l'IFPEK.
    - Statuer sur les demandes d'aides financières, logistiques et techniques des porteurs de projets, dans les limites de ses attributions.
    - Mettre en réseau et orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs (internes et externes).
    - Participer à la visibilité et la valorisation des projets étudiants
  - **La Cellule d'Innovation et d'Appui à la Pédagogie (CIAP)** venant accompagner les instituts de formation dans le développement de leur projet pédagogique. Cette cellule est composée de formateurs, d'étudiants, d'ingénieurs techno-pédagogiques et de chercheurs en pédagogie de l'enseignement supérieur.
  - **La Cellule d'Appui à la Recherche et au Développement Scientifique (CARDeS)** composé des chercheurs en sciences de la réadaptation intervenant dans les trois formations initiales de l'IFPEK. Cette cellule vient aussi appuyer le développement de la formation à et par la recherche dans chaque filière, ainsi que le développement du projet scientifique de l'IFPEK, en appui du projet stratégique associatif.



## 1.9 Textes réglementaires

### ➤ Commun aux trois professions de l'IFPEK

- Article R. 4331-1 du code de la santé publique,
- **Arrêté du 10 juin 2021** portant disposition relative aux autorisations des instituts et d'écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leurs directeurs, en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du Code de la Santé Publique.
- **Arrêté du 17 avril 2018** relatifs à la gouvernance des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 12 juin 2018** relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- **Arrêté du 31 juillet 2009** relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire, d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur

### ➤ Pédicurie-podologie

- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
- **Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**  
Modification de l'article L4322-1 du code de la santé publique (Article 124)
- **Décret n.2012-848 du 2 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 5 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 23 décembre 1987** modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au Diplôme d'Etat pédicure-podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 17 novembre 1987** paru au JORF du 28 novembre 1987 page 13906 et fixant la liste des topiques à usage externe pouvant être prescrits et appliqués par les pédicures-podologues.
- **Décret n°85-631 du 19 juin 1985** paru au JORF du 23 juin 1985 page 6970 relatif aux actes professionnels accomplis directement par les pédicures-podologues





➤ **Ergothérapie :**

- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute
- Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute
- **Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012** modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010, relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.
- **Arrêté du 5 juillet 2010** relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute,
- **Décret du 21 Novembre 1986** (J.O. du 23.11.86) n° 86.1195 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer les actes professionnels en ergothérapie

➤ **Masso-Kinésithérapie**

- **Le livre III** du code de la santé publique
- **Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021** relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master
- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- **L'arrêté du 2 septembre 2015** relatif au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- **L'arrêté du 31 décembre 2015** relatifs aux modalités d'accès par voie universitaire.
- **L'arrêté du 21 avril 2007** relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.



## PARTIE 2 :

# LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PEDICURIE- PODOLOGIE

---



### 1. La pédicurie-podologie

*Référence : Référentiel d'activités des pédicures-podologues/Annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2012*

La pédicurie-podologie est une profession de santé qui intervient dans le domaine de la rééducation, de la réadaptation et de la réhabilitation.

« Professionnel de santé, réalisant notamment des soins de première intention, le pédicure-podologue intervient sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.

Les compétences cliniques du Pédicure-Podologue doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin.

L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'ordre national des pédicures-podologues.

Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

Les pédicures-podologues exercent leur métier dans le respect de leur code de déontologie défini par les articles R.4322-31 à R.4322-96 du code de la santé publique.

L'exercice est réglementé par les articles L.4322-1, R. 4322-1, D-4322-1-1 du Code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées. L'une des particularités de la profession de pédicurie-podologie est la possibilité qui lui est reconnue d'accomplir, sans prescription médicale préalable et dans les conditions fixées par le code de la santé publique certains actes professionnels.

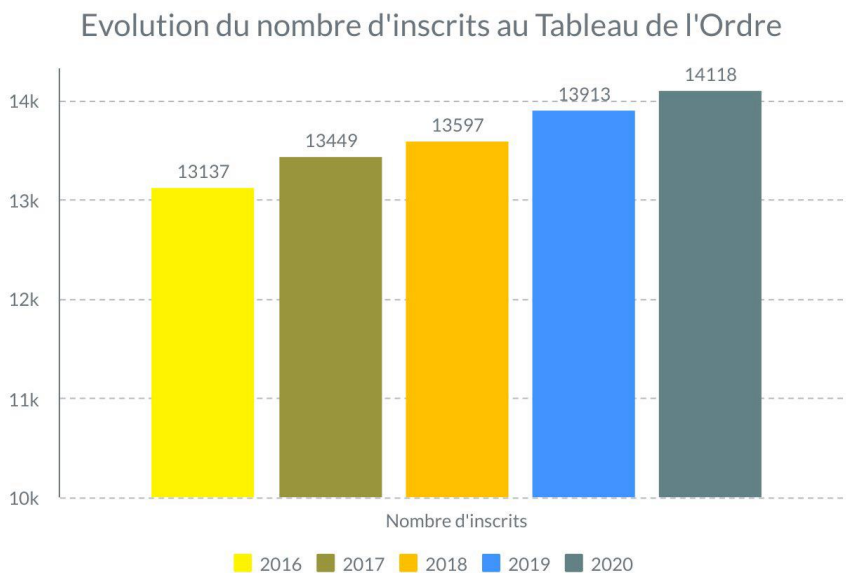
Les professionnels peuvent entrer dans des parcours de formation complémentaire, ils peuvent également évoluer vers l'enseignement et/ou vers la recherche. »

Dans le cadre de son activité professionnelle, le pédicure-podologue est amené à élaborer un diagnostic de pédicurie-podologie et à mettre en place un projet thérapeutique sur le plan curatif et aussi, de manière préventive. Il réalise des actes de soins de pédicurie, des bilans cliniques, ainsi que des appareillages adaptés comme les orthèses plantaires ou semelles orthopédiques et de petits appareillages de protection ou de correction des déformations au niveau du pied et des ongles. Il prescrit et applique des topiques et des pansements.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est très importante pour notre profession puisqu'elle reconnaît le « diagnostic de pédicurie-podologie ». Elle modifie sensiblement la définition du métier : « Les pédicures-podologues analysent et évaluent les troubles morpho statiques et dynamiques du pied et

élaborent un diagnostic de pédicurie-podologie en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied ainsi que de leurs interactions avec l'appareil locomoteur. »

Le nombre de professionnels est en constante évolution. Référence : rapport d'activités 2020 ONPP



Le nombre de pédicures-podologues inscrits au Tableau de l'Ordre a augmenté de 6,95 % en 5 ans.

En **Bretagne**, le nombre de professionnels est passé de 530 en 2007 à un peu plus de 800 en 2021. Source CIROPP

Bretagne-Saint-Pierre et Miquelon

A niveau national, la répartition par sexe est la suivante :

Femmes : 66%

Hommes : 34%



## 2. L'admission

Depuis cette année, le recrutement se fait par Parcoursup et dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### 2.1 L'admission par parcoursup

Le mode d'admission à l'IFPP de Rennes s'effectue depuis 2020 par parcoursup, après obtention du Baccalauréat.

**Nombre de places attribuées en 2021 : 40.** Les **Sportifs de Haut Niveaux (SHN)** sont également recrutés par parcoursup.

### 2.2 Admission dans le cadre de la formation professionnelle continue

Dans le cadre de la **formation professionnelle continue**, des places sont ouvertes à l'IFPP depuis la rentrée 2021. Ce dispositif fonctionne **hors Parcoursup**. Pour cela, les candidats doivent justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale. Les dossiers d'inscription sont à adresser directement à l'IFPP et sont examinés par un jury de sélection agréé par l'ARS.



## 3. L'organisation de la formation

### 3.1 Les objectifs pédagogiques de l'IFPP

Le projet pédagogique de l'IFPP est construit à partir de valeurs et de principes qui s'articulent avec ceux de l'IFPEK et s'appuient sur les orientations pédagogiques des formations dispensées à l'IFPEK. (voir partie 1)

Il s'appuie sur l' **arrêté du 5 juillet 2012**. Le projet prend en compte l'évolution des pratiques professionnelles dans les différents secteurs d'activité de la profession, dans le respect de la politique de santé publique.

Le projet pédagogique doit permettre à l'étudiant l'acquisition des compétences (**référentiel de compétences**) nécessaires à l'exercice de la profession de pédicure-podologue (**référentiel d'activités**) selon les modalités pédagogiques définies dans le nouveau **référentiel de formation**.

Ce projet pédagogique est évolutif et fait l'objet d'une évaluation annuelle par l'ensemble de l'équipe et lors de l'ICOGI. Le Conseil de la Vie Etudiante (CVE), les rencontres régulières avec les élus promotion sont également des temps de régulation du projet pédagogique. Des enquêtes de satisfaction sont réalisées à l'issue de chaque semestre.

La formation se déroule sur 3 ans et est centrée sur l'alternance Théorique/Pratique/Formation clinique.

La **première année** de formation doit permettre à l'étudiant de :

- Découvrir la profession,
- De s'initier au vocabulaire médical et technique courant,
- D'acquérir les bases élémentaires d'anatomie, de physiologie, de sémiologie et de pathologies,
- D'acquérir les techniques professionnelles de base relatives aux activités de soins et petits appareillages d'une part, d'examen clinique et d'orthèses plantaires d'autre part,
- De s'approprier les bases méthodologiques en vue de la réalisation de travaux personnels.

Les connaissances acquises par l'étudiant au cours de la **deuxième année** doivent lui permettre :

- De traiter les pathologies les plus fréquentes,
- De maîtriser les techniques professionnelles de soins et petits appareillages d'une part, d'examen clinique et d'orthèses plantaires d'autre part,
- De prendre en charge un patient de manière autonome en milieu hospitalier et extrahospitalier,
- D'acquérir la méthodologie nécessaire de raisonnement clinique et de diagnostic cliniques en vue de la mise en place du projet thérapeutique,
- De s'initier à la méthodologie de recherche.



La troisième année doit permettre à l'étudiant :

- De mettre en pratique l'enseignement acquis en pédicurie-podologie,
- De maîtriser la prise de responsabilités cliniques,
- D'acquies une démarche professionnelle,
- D'être autonome dans la gestion d'un cabinet libéral,
- De développer un esprit d'initiative et de recherche.

L'institut possède en son sein un centre de soin et de clinique et reçoit des patients pendant toute l'année scolaire.

Les lieux de stages hospitaliers et extrahospitaliers sont centrés sur le bassin rennais.

Les étudiants réalisent plusieurs stages en cabinet libéral au cours de leur scolarité.

L'enseignement est assuré par des formateurs permanents et des intervenants extérieurs recrutés en fonction de leurs compétences spécifiques.

Les 3 années de formation sont validées par un Diplôme d'état. Elles conduisent à l'obtention d'un grade de Licence.

La convention de partenariat pour l'organisation de la formation de Pédicure-Podologue conduisant à la collation du grade de Licence a été signée le **31 août 2015** par les Universités de Rennes 1 et Rennes 2, l'IFPEK, l'ARS et la Région Bretagne. Cette convention prévoit notamment les conditions d'intervention de l'Université dans la formation et la certification des étudiants paramédicaux. Elle prévoit également la mise en place de deux instances régionales pour la filière « rééducation », l'une chargée du suivi de l'application de la convention, l'autre chargée d'examiner au plan académique toutes les questions d'organisation et de contenu de la formation relatives à l'attribution du Grade de Licence. Cette filière regroupe l'IFPPR et l'IFER.

## 3.2 Le référentiel de formation

### 3.2.1 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Référence : Référentiel de formation des pédicures-podologues/Annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2012

« Le référentiel de formation des pédicures-podologue a pour objet la **professionnalisation** du parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, d'attitudes et de comportements dans le domaine de la pédicurie-podologie ».

...La formation conduisant au diplôme d'état de pédicure-podologue vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé... »

#### 3.2.1.1 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

- Former les futurs professionnels aux pratiques de la pédicurie-podologie.
- Favoriser une formation par alternance qui articule les temps de formation clinique et de formation à l'Institut.
- Développer des capacités de réflexivité et d'autoévaluation.
- Favoriser l'interprofessionnalité.
- Optimiser le centre de soins et d'examen cliniques afin de favoriser une prise en charge thérapeutique de qualité.
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation qui développent chez l'étudiant des capacités d'autoévaluation.
- Participer au développement des pratiques professionnelles en favorisant l'esprit d'initiative et de recherche auprès des étudiants.
- Aider l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.
- Diversifier les apprentissages en favorisant l'intervention de pédicures-podologues libéraux.

#### 3.2.1.2 Les objectifs d'apprentissage en soins et petits appareillages

- Former les futurs professionnels aux pratiques de soins classiques et à l'utilisation d'un plateau technique performant en adéquation avec les évolutions technologiques.
- Mettre en place un protocole d'hygiène, de décontamination et de stérilisation.
- Développer la prescription médicale.
- Former les étudiants à une diversité de techniques de petits appareillages en orthoplastie (élastomère, tramées, ...), en Orthonyxie et Onychoplastie : utilisation des techniques de photopolymérisation (fil titane...)
- Maîtriser les indications des différentes techniques de soins et de petits appareillages

#### 3.2.1.3 Les objectifs d'apprentissage en examen clinique et orthèses plantaires

- Former les futurs professionnels aux différentes approches cliniques : analytique, globale, posturale et dynamique.



- Maîtriser les différents protocoles d'examen clinique et les techniques d'examen clinique en décharge, en charge et en dynamique ainsi que les tests d'évaluation et les principes de remédiation.
- Maîtriser les indications des orthèses plantaires mécaniques, biomécaniques, proprioceptives et de stimulation posturale.
- Utiliser toutes les techniques de réalisation des orthèses plantaires classiques, thermosoudées et thermoformées.

### 3.2.2 L'ingénierie pédagogique

Le référentiel de formation a modifié de manière importante les contenus, les formes et méthodes de la formation, les modalités d'évaluation et de validation, nécessitant d'actualiser l'ingénierie pédagogique de l'institut.

En effet, « L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif... »

La formation articule le contenu des Unités d'Enseignement délivrées en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et techniques effectués en formation clinique.

C'est l'ensemble de ces deux modes de formation qui permet de développer des compétences et de mener à bien des activités dans des situations professionnelles déterminées et variées, en atteignant les résultats attendus.

La formation dispensée au sein de l'IFPP de Rennes s'appuie sur le mode de l'alternance : d'une part une formation théorique et pratique à l'institut sous forme de cours magistraux, de séances de travaux pratiques et dirigés ; d'autre part une formation clinique à la clinique de l'institut, en milieu hospitalier et extrahospitalier et en cabinet libéral. A cela, il faut rajouter les heures de travail personnel. Les heures de formation sont ainsi réparties comme suit :

Semestres	Cours magistraux (CM)	Travaux Dirigés (TD)	CM + TD	Travail Personnel (TP)	Formation clinique (Stages)	Charge de travail globale (CM + TD + TP + formation clinique)
<b>S1</b>	235	170	405	375	120	900
<b>S2</b>	190	220	410	340	150	900
<b>S3</b>	170	168	338	352	210	900
<b>S4</b>	175	215	390	300	210	900
<b>S5</b>	185	150	335	325	240	900
<b>S6</b>	30	120	150	510	240	900
<b>Total</b>	<b>985</b>	<b>1043</b>	<b>2028</b>	<b>2202</b>	<b>1170</b>	<b>5400</b>



## 3.2.1.1 La formation théorique et pratique à l'institut

L'ingénierie pédagogique est structurée autour de 6 domaines de savoirs pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de dix compétences : 3 domaines de savoirs universitaires s'articulent avec 3 domaines professionnels.

Le référentiel de formation donne lieu à l'attribution de crédits de formation pour chaque Unité d'Enseignement (UE) : 180 ECTS (European Credits Transfert System) répartis entre l'enseignement théorique et pratique (141 ECTS) d'une part et l'enseignement de la formation clinique (39 ECTS) d'autre part, qui sera développé plus loin.

Ils sont distribués dans les domaines suivants : **Chaque domaine de savoirs est constitué d'unités d'enseignement (UE) qui participent à la validation des compétences (voir annexe III : référentiel de formation).**

En ce qui concerne l'enseignement théorique et pratique, les ECTS sont répartis entre :

- Savoirs contributifs : 39 ECTS
- Savoirs professionnels (cœur de métier) : 45 ECTS
- Intégration des savoirs et posture professionnelle : 37 ECTS
- UE transversales (méthodes de travail) : 16 ECTS
- Unité optionnelle : 4 ECTS

A cela, il faut ajouter les 39 ECTS attribués sur les 6 semestres.

Domaine 1 : Sciences physiques, médicales et biologiques	28 ECTS
Domaine 2 : Sciences humaines, sociales, droit et gestion	11 ECTS
Domaine 3 : Science et fondements de la pédicurie-podologie	16 ECTS
Domaine 4 : Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie	29 ECTS
Domaine 5 : Méthodes et outils de travail	16 ECTS
Domaine 6 : Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	37 ECTS
Unité optionnelle	4 ECTS
Formation clinique (stages)	39 ECTS
<b>Total</b>	<b>180 ECTS</b>

L'acquisition des connaissances fondamentales se fait essentiellement sous forme de cours magistraux, en promotion entière. L'utilisation des TICE (Technologies d'Information et de Communication en Éducation) permet de dispenser un enseignement interactif. Les enseignants ont la possibilité de mettre leurs supports de cours sur une plate-forme informatique (CORPUS) accessible via un identifiant et un mot de passe par les étudiants. Les documents mis en ligne concernent les cours sous forme de power point et des documents complémentaires (articles en lien avec les contenus, références bibliographiques).



Certains enseignants mettent les cours en ligne avant les séances. Les étudiants prennent connaissance du contenu des cours au préalable ce qui leur permet de préparer les questions relatives aux contenus. La démarche est identique pour les supports relatifs aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. La crise sanitaire a développé l'hybridation des enseignements avec la réalisation de cours en distanciel mais aussi la mise en place de cours asynchrones. L'IFPP s'est appuyé sur les compétences des services transversaux de l'IFPEK pour accompagner les enseignements dans la quête de ces évolutions et de ces changements.

Les travaux dirigés et les travaux pratiques sont dispensés en groupe, soit en 1/2 promotion, soit en 1/3 de promotion, soit en 1/6 de promotion en fonction du type de séances qui sont encadrées soit par les formateurs permanents, soit par des intervenants extérieurs. Les étudiants travaillent seuls ou en binôme en fonction des situations demandées.

En TD d'appareillage en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> année, chaque étudiant réalise la technique à partir du modèle proposé par le formateur.

La réalisation des petits appareillages de 3<sup>ème</sup> année est directement rattachée à la formation clinique.

Les étudiants sont amenés à réaliser un certain nombre de travaux écrits, soit de manière individuelle (études de cas aux semestres 1-3 et 5), rapport de stage en milieu hospitalier au semestre 2 et mémoire de fin d'études dans le cadre du nouveau référentiel de formation au Semestre 6, soit en groupe (UI semestre 2, 4 et 5, Unité optionnelle S6) en relation avec le service sanitaire réalisé en interpro. Les étudiants travaillent en lien direct le service TIC et DOC de l'IFPEK qui initient les étudiants à la recherche documentaire (internet, EMC consult...) et forment les étudiants à l'utilisation du pack office (word, excel...). L'IFPEK permet aux étudiants d'acquérir des compétences autour du numérique. Certains travaux écrits font l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. La réalisation de travaux écrits doit permettre à l'étudiant de se questionner sur sa propre pratique professionnelle et de développer un esprit réflexif.

Analyse des pratiques : Des temps de régulation de situations cliniques sont organisés en 1/2 ou 1/3 de promotion. Lors de ces séances, les étudiants présentent devant leurs pairs et le formateur une situation clinique rencontrée en stage. Ils font part de leur propre expérience. L'étudiant expose le cas clinique, propose sa démarche thérapeutique et met en avant les difficultés rencontrées lors de cette situation. Les autres étudiants, en lien avec le formateur, participent à la régulation de la situation présentée par leur collègue.

Travail personnel (TP) : Les enseignements s'appuient sur le travail personnel de l'étudiant. Des travaux personnels guidés (TPG) « permettent d'accompagner les étudiants dans la réalisation de travaux personnels en vue d'une mobilisation de savoirs... ». Ces temps concernent plus particulièrement les travaux d'écritures (rapport de stage d'initiation à la vie hospitalière au semestre 2, UI S2-S4, mémoire de fin d'études...) et les activités en lien là aussi avec le service sanitaire.



Régulation du projet professionnel de l'étudiant : Des temps d'échanges sont prévus avec Les référents pédagogiques et (ou) les formateurs en cours de formation, plus particulièrement avec les étudiants de 3<sup>ème</sup> année, pour travailler sur le projet professionnel : remplacements, collaborations, installations, réalisations de CV, de lettres de motivation.

### Partenariats/Conférences

Intervention des instances représentatives de la profession (Ordre, syndicats...) et des fournisseurs de l'IFPP auprès des étudiants. Ces interventions entrent dans le cadre de l'Unité Optionnelle. L'institut fournit le calendrier des congrès et conférences au niveau national. Le service de formation continu de l'IFPEK met en place des journées d'études et une soirée thématique ouverte aux professionnels et aux étudiants.

### **3.2.1.1 La formation clinique**

Elle se déroule soit à la clinique de l'institut, soit dans le cadre de stages en milieu hospitalier ou extra hospitalier, soit en cabinet libéral. Les roulements de formation clinique ont été modifiés à la rentrée 2021.

Les étudiants sont en situation de soins dès le mois d'octobre de la 1<sup>ère</sup> année, tout d'abord en observation puis de manière active dès la mi-novembre.

Que ce soit en soins ou en examen clinique, les étudiants travaillent soit en groupe, soit individuellement.

Les Mises en Situations Professionnelles individuelles permettent à l'étudiant de se trouver en situation d'exercice professionnel. Il gère seul la situation clinique. Ceci concerne principalement les étudiants de 3<sup>ème</sup> année.

Les situations de groupe permettent aux étudiants de l'année supérieure de jouer le rôle de « tuteur » de l'étudiant de l'année inférieure (3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> année vis-à-vis des étudiants de 1<sup>ère</sup> année en soins et appareillages ; 3<sup>ème</sup> année vis-à-vis des 2<sup>ème</sup> année en examen clinique et appareillage). Ce rôle de « formateur » dévolue à l'étudiant lui permet de formaliser ses acquis et de verbaliser auprès de ses pairs (concept de médiation sémiotique). Le tuteur de stage intervient a posteriori pour réguler la situation.

Dans le cadre des stages à l'IFPP, les étudiants des 3 promotions gèrent le secrétariat de soins et d'examen clinique : accueil des patients, gestion des appels, prises de rendez-vous, encaissements des honoraires, réalisation des feuilles de caisses, utilisation de l'outil informatique pour la gestion des dossiers patients et des prescriptions, gestion des salles.

A la fin de chaque stage, un temps de régulation est réalisé par le tuteur de stage.

Le stage en cabinet libéral. Dans le cadre du nouveau référentiel, chaque étudiant réalise un stage en cabinet libéral en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et 2 stages en 3<sup>ème</sup> année.

Chaque étudiant possède un portfolio. Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'étudiant et à la capitalisation des compétences acquises pour l'obtention du diplôme d'état de pédicure-podologue. Le



module complémentaire My Komunoté du logiciel pédagogique Forméis va permettre à l'étudiant d'avoir accès à son e-portfolio.

Ce document fait le lien entre la formation dispensée à l'institut et les lieux de formation clinique, que ce soit à la clinique de l'institut ou en milieu hospitalier et extrahospitalier et en cabinet libéral.

Dans le cadre du nouveau référentiel, chaque étudiant est suivi par un formateur référent de formation clinique de l'institut.

Ce suivi se fait de manière transversale, un référent étant identifié pour chaque activité : soins et petits appareillages d'une part, examen clinique et orthèses plantaires d'autre part.

39 ECTS sont attribués à la formation clinique (1 ECTS par semaine de formation clinique) :

- Semestre 1: 4 ECTS
- Semestre 2: 5 ECTS
- Semestre 3: 7 ECTS
- Semestre 4 : 7 ECTS
- Semestre 5 : 8 ECTS
- Semestre 6 : 8 ECTS

### 3.3 L'organisation pédagogique de l'IFPP

#### 3.3.1 L'équipe permanente de l'IFPP

**Responsable pédagogique** : Gilles LE NORMAND (1 ETP)

**Formateurs** :

- Bernadette BOUTSOQUE CDS : 1 ETP, responsable de la formation clinique en soins à l'institut ; des stages hospitaliers, extrahospitaliers et en cabinet libéral
- Rosane FOURAGE : 1 ETP, responsable de la formation clinique en examens clinique et orthèses plantaires
- Carine MENOUE : 0,7 ETP, responsable service sanitaire et formation ETP/0,3 ETP services support IFPEK
- Bénédicte RENAUD CDS : 0,8 ETP, responsable de la formation clinique des orthèses plantaires en 1<sup>ère</sup> année et des petits appareillages

**Doctorante pédicure-podologue** :

- Carole PUIL : Attachée de recherche à l'IFPEK

**Administration** :

- L'IFPP s'appuie sur les services mutualisés de l'IFPEK pour la mise en œuvre du projet pédagogique.

**La coordination du projet est assurée Gilles LE NORMAND, en lien avec les membres de l'équipe pédagogique.**

**Les responsabilités sont les suivantes :**

- |   |                      |
|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> <u>Activité soins</u>  | Bernadette BOUTSOQUE |
| <input type="checkbox"/> <u>Activité petits appareillages et orthèses plantaires P1</u>   | Bénédicte RENAUD     |
| <input type="checkbox"/> <u>Activité examen clinique et orthèses plantaires P2/P3</u>   | Rosane FOURAGE       |
| <input type="checkbox"/> <u>Coordination des enseignements et des évaluations semestrielles</u>   | Gilles LE NORMAND    |
| <input type="checkbox"/> <u>CAC et Jury final</u>   | Gilles LE NORMAND    |
| <input type="checkbox"/> <u>Admissions</u>  | Gilles LE NORMAND    |
| <input type="checkbox"/> <u>Relation avec les étudiants /Suivi pédagogique</u>  | Equipe pédagogique   |
| <input type="checkbox"/> Bernadette BOUTSOQUE, Rosane FOURAGE et Bénédicte RENAUD assurent le rôle de référent de formation clinique chacune pour les activités dont elles ont la charge, en lien avec les terrains de stage et le responsable pédagogique. |                      |

Les réunions d'équipe hebdomadaires permettent de coordonner la mise en œuvre de ces activités et de réguler le projet pédagogique. L'équipe travaille en étroite relation avec les personnels pédagogiques et administratifs de l'IFPEK.

### 3.3.2 Chargés d'enseignement

- Les enseignements sont dispensés :
  - Par les formateurs permanents de l'IFPP, mais aussi du personnel de l'IFPEK c'est-à-dire de l'IFMK, de l'IFE et de certains services transversaux de l'IFPEK (Centre de Ressources Pédagogiques et Documentaires, Qualité) pour certains enseignements.
  - Par des intervenants extérieurs qui viennent d'horizons divers : universitaires, professionnels de santé médicaux et paramédicaux dont pédicures-podologues, autres professionnels experts dans leurs domaines (experts-comptables, juristes...).
- Les encadrements de formation clinique sont assurés par les formateurs permanents de l'institut et par des pédicures-podologues vacataires.

### 3.3.3 Organisation et encadrement de la formation clinique

Le parcours de formation clinique de l'étudiant comporte des temps :

- A la formation clinique de l'institut
  - En soins et petits appareillages
  - En examen clinique et orthèses plantaires
  - Les consultations de soins ainsi que les petits appareillages et les orthèses plantaires sont facturées aux patients. Des conventions avec certains établissements permettent à certains patients de bénéficier de tarifs adaptés. Il y a gratuité pour les personnes bénéficiant de la CMU.
- En milieu hospitalier
  - Centre Hospitalier Universitaire (Sites de Pontchaillou, de l'Hôpital Sud, de l'Hôtel Dieu, de la Tauvrais)
  - Centre Hospitalier Guillaume Régnier
- En milieu extrahospitalier
  - Centre Eugène Marquis
  - Pôle Saint-Hélier
  - Piletière
  - CHP Saint-Grégoire
  - Centre médical et pédagogique Rennes-Beaulieu
  - Pôles sportifs (Partenariat DRAJES)
  - En cabinet libéral
    - 1 à 2 stages par année de formation

L'encadrement est assuré par l'ensemble des membres de l'équipe de formateurs permanents et par 15 tuteurs pédicures-podologues libéraux. Les tuteurs sont rémunérés par l'IFPP, que l'intervention se fasse à la clinique de l'institut ou en milieu hospitalier et extrahospitalier.

### 3.3.4 La mise en place des Projets étudiants

Au cours de leur formation et plus particulièrement en 2<sup>ème</sup> année, les étudiants construisent des projets de groupe afin d'assurer :

- Des interventions dans des lycées et collèges, au salon de l'étudiant, dans le cadre des portes ouvertes à l'IFPEK
- Des actions de prévention et de promotion en santé (UFSP...)
- Des actions interprofessionnelles notamment dans le cadre du service sanitaire

### 3.3.5 L'organisation des Mémoires d'initiation à la recherche en pédicurie-podologie (MIRPP)

L'encadrement des mémoires est assuré par des formateurs permanents de l'IFPP et plus largement de l'IFPEK et des intervenants extérieurs. Le MIRPP est l'outil de référence des étudiants et des encadrants.

Il est présenté aux étudiants par la responsable des travaux de recherche et mis à disposition sur la plateforme en ligne.

L'activité recherche est réalisée en coordination avec les autres IF de l'IFPEK.

### 3.3.6 Des projets à l'international

**La stratégie internationale est inscrite dans le projet de l'IFPEK et précisée dans les projets pédagogiques des formations.** Cela correspond à une volonté de modernisation et d'intégration au processus d'harmonisation des professions paramédicales de rééducation sur les plans européen et mondial, d'enrichissement des compétences et des contenus de formation, tant pour les apprenants que pour les formateurs. Cette stratégie doit favoriser l'expérience des jeunes afin de participer au développement de leurs compétences et à leur intégration professionnelle tant en France qu'à l'étranger.

Malheureusement, le manque d'harmonie des référentiels de formation des pédicures-podologues rend difficile les échanges internationaux.

Cependant, l'IFPP a initié un projet d'échanges avec l'institut belge du Parnasse-ISEI, qui s'est concrétisé. En effet, une partie de l'équipe de l'IFPP s'est déplacée à Bruxelles en mars 2018. En retour, nous avons reçu 6 collègues belges en novembre 2018. De plus, l'IFPP était représentée par des membres de l'équipe permanente et des vacataires libéraux au congrès de l'ENPHODE organisé à Bruxelles en mars 2019.



Carole Puil, doctorante, y présentait l'avancée de ses travaux. D'autres projets sont à l'étude. Cependant, le contexte sanitaire rend difficile la mise en œuvre immédiate.

### 3.4 Les évaluations et validations

#### 3.4.1 Evaluations des enseignements

- **Chaque étudiant doit avoir acquis l'ensemble des compétences pour valider son Diplôme d'Etat et obtenir le grade Licence, c'est-à-dire avoir validé 180 ECTS.**

Ainsi, pour valider chacune des compétences du métier, il est nécessaire d'avoir validé :

- Des Unités d'Enseignement (UE)
- Des Unités d'Intégration (UI)
- La formation clinique

- **30 crédits sont attribués par semestre de formation.**

L'étudiant doit valider toutes les UE de l'année suivie (comprenant plusieurs épreuves) pour passer dans l'année supérieure, ou une partie des UE (entre 48 et 60 ECTS). Des épreuves de rattrapage par UE sont proposées pour les étudiants n'ayant pas obtenu le nombre d'ECTS requis.

Une **commission d'attribution des crédits** (CAC) attribue les crédits chaque trimestre.

Les modalités d'attribution du diplôme d'état de pédicure-podologue sont précisées dans les articles 6 à 16 de l'arrêté du 5 juillet 2012.

- **Le Diplôme d'Etat**

Dans le cadre de la réforme de 2012, de nouvelles modalités ont été mises en place. C'est un **Jury d'Attribution de Diplôme** qui valide le parcours de l'étudiant.

Un candidat doit avoir validé les 5 premiers semestres pour être présentable au Diplôme d'Etat.

Le mémoire de fin d'études fait partie intégrante des Unités d'Enseignement à valider.

Les modalités d'attribution du diplôme d'état de pédicure-podologue sont précisées dans les articles 17 à 23 de l'arrêté du 5 juillet 2012.

- **Les différentes formes d'évaluation pratiquées à l'IFPPR**

Elles sont de 2 types : Evaluation sommative / Evaluation formative

### Les évaluations sommatives

- En lien avec les textes réglementaires en vigueur (5 juillet 2012).
- Epreuves écrites :
  - Elles visent à évaluer les connaissances mais également les capacités d'analyse et de réflexion de l'étudiant
  - Epreuves rédactionnelles et (ou) QCM en fonction de la « matière » concernée. Temps d'évaluation : entre 30 minutes et 2h
  - Devoirs de synthèse à partir de cas cliniques. Dès la 1<sup>ère</sup> année. Temps d'évaluation : entre 2h30 et 3h30
- Evaluations orales et/ou pratiques notamment pour les épreuves et les UE du domaine 4 pour les 3 promotions.
- Dans le cadre du nouveau référentiel de formation, chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une ou plusieurs évaluations, théorique et ou pratique. Une des spécificités du référentiel de formation est la mise en place d'unités d'intégration, une par semestre, en relation avec une ou plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou des semestres antérieurs.
- Le dispositif mis en place dans le cadre du dispositif sanitaire permet la validation de certaines UE des semestres 4 et 5.

### Les évaluations formatives

- Les évaluations formatives s'appuient sur les concepts d'évaluation régulation et d'auto-évaluation.
- Ce type d'évaluation ne donne pas lieu à une notation mais à une appréciation écrite ou orale du formateur. Elle permet l'échange entre le formateur et le formé sur une situation donnée lors de séances individuelles ou collectives. C'est le cas notamment dans le cadre des séances d'analyse des pratiques et dans le suivi des travaux de recherches.
- Elles interviennent également lors de certains TD ou TP et lors des mises en situation professionnelle dans le cadre des stages à l'institut ou en milieu hospitalier et extrahospitalier.
- Les capacités d'auto-évaluation et d'analyse de l'étudiant sont fortement sollicitées.



### 3.4.2 Evaluation de la qualité de la formation

L'IFPEK est engagé dans une démarche qualité d'amélioration continue depuis de nombreuses années ce qui a permis notamment l'obtention de la certification QUALIOP1.

Dans le cadre de ce travail, des enquêtes sont menées auprès des étudiants tout le long de leur parcours de formation. Elles sont établies en collaboration avec le service qualité et les représentants des étudiants.

Leurs analyses permettent d'évaluer la qualité de la formation et d'identifier plusieurs axes de progrès concernant aussi bien l'organisation de l'institut que la qualité des enseignements ; ces actions étant mises en œuvre et évaluées lors des enquêtes suivantes.

Sont également pris en compte les retours des intervenants extérieurs, les tuteurs de stage ou bien encore ceux de l'équipe pédagogique.